

PRIX DE L'ENSEIGNEMENT.

Le prix de l'enseignement est de \$150 pour tout le cours ou \$50 par année à raison de \$25 par terme, payable d'avance au commencement de chaque terme. La dissection se paie à part \$2 par année.

BOURSES.

Le Gouvernement met à la disposition des élèves, surtout de langue française, quinze bourses dont les titulaires peuvent suivre gratuitement tous les cours.

Il est à espérer que nos jeunes compatriotes qui se sentent du goût pour cette science si utile profiteront d'un tel avantage et s'empresseront, étant qualifiés, de faire la demande d'une de ces bourses soit au Recteur de l'Université, soit au Commissaire de l'Agriculture de la Province de Québec, soit à M. J. A. Couture, Professeur.

HOPITAL ET DISPENSAIRE.

Un hôpital vétérinaire est annexée au département vétérinaire. Les élèves prennent soin eux-mêmes des patients amenés à cet hôpital.

Il y a aussi un dispensaire où les animaux des pauvres sont soignés gratuitement.

Le dispensaire est ouvert tous les mardis et jeudis de 8 à 9 heures du matin. Ce sont les élèves, sous la direction de M. Couture qui ont charge du dispensaire.
